CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 4 MARS 2021

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : ANGGYXNX0JLX3X63JN86

Emission de 1.000.000 euros de Titres indexés sur les Actions Intesa Sanpaolo SpA et à échéance février 2031

Souche: SPLB2021-1SR7

ISIN: FR00140022A5

dans le cadre du Programme de Droit Français pour l'Emission de Titres de Créance

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant pour hypothèse que toute offre de Titres faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres de Titres, conformément au Règlement Prospectus. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Titres ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, en relation avec cette offre.

L'Emetteur n'a pas autorisé ni n'autorise la réalisation de toute offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression "**Règlement Prospectus**" désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'article L. 213-5 du Code monétaire et financier.

Le présent document constitue les Conditions Définitives liées à l'émission et à l'offre non-exemptée en France et l'admission à la négociation sur la Bourse du Luxembourg des Titres décrits aux présentes. Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités des Titres figurant dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 10 août 2020 qui, avec le Document d'Enregistrement en date du 7 avril 2020 relatif à l'Emetteur et ses suppléments en date du 17 avril 2020, du 8 mai 2020, du 5 août 2020, du 15 octobre 2020, du 4 novembre 2020, du 7 décembre 2020, du 22 décembre 2020, du 18 janvier 2021 et du 26 février 2021 et par tout supplément complémentaire jusqu'à, et incluant, la date la plus tardive entre la Date d'Emission et le moment où la négociation des Titres sur la Bourse du Luxembourg commence (ensemble, le "Document d'Enregistrement") constitue un prospectus de base (le "Prospectus de Base"), au sens du Règlement Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes. Des copies des documents constituant le Prospectus de Base peuvent être obtenues sur le site Internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives). Un résumé de l'émission est annexé aux Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives), sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et le site internet de la Bourse du Luxembourg (http://www.bourse.lu).

1.	Emetteur:		Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres	
2.	(i)	Souche N°:	SPLB2021-1SR7	
	(ii)	Tranche N°:	1	
3.	Devise	ou Devises Prévue(s):	Euro ("EUR")	
4.	Institut	ionnel:	Non Applicable	
5.	Montant Nominal Total:		1.000.000 EUR	
	(i)	Souche:	1.000.000 EUR	
	(ii)	Tranche:	1.000.000 EUR	
6.	Prix d'Emission:		100 pour cent du Montant Nominal Total	
7.	(i)	Valeurs Nominales Indiquées:	1.000 EUR	
	(ii)	Montant de Calcul:	1.000 EUR	
	(iii)	Montant de Calcul Réduit	Non Applicable	
8.	(i)	Date d'Emission:	5 mars 2021	
	(ii)	Date de Conclusion:	11 février 2021	
	(iii)	Date de Début de Période d'Intérêts:	Date d'Emission	
	(iv)	Date d'Exercice:	12 février 2021	
9.	Date d'Echéance:		5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination	
10.	Base d'Intérêt:		Coupon Indexé sur une Seule Action	
11.	Base de Remboursement/Paiement:		Remboursement Indexé sur une Seule Action	
12.	Titres Hybrides:		Non Applicable	
13.	Options de Remboursement:			
	(i)	Remboursement au gré de l'Emetteur (Call Option):	Non Applicable	
		(Modalité 14.3)		
	(ii)	Remboursement au gré des Titulaires de Titres (<i>Put Option</i>):	Non Applicable	
		(Modalité 14.5)		
14.	Perturbation des Paiements:		Non Applicable	

15. DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER

1. Sous-Jacent Applicable

(A) Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions: Applicable

(i) Mention indiquant si les Titres sont Indexés sur une seule Action Sous-Jacente ou sur un Panier d'Actions Sous-Jacent): Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action

(ii) L'identité de l'Emetteur Sous-Jacent pertinent, la catégorie de l'Action Sous-Jacente et le code ISIN ou un autre code d'identification des Titres pour l'Action Sous-Jacente pertinente: Nom de l'Emetteur Sous-Jacent: Intesa Sanpaolo SpA

Catégorie de l'Action Sous-Jacente: actions ordinaires

Code ISIN: IT0000072618

Code Bloomberg: ISP IM Equity

(iii) Source d'Information <u>www.borsaitaliana.it</u>

(iv) Bourse: Borsa Italiana

(v) Marchés Liés: Toutes les Bourses

(vi) Heure d'Evaluation: Comme défini à la Modalité 9.5

(vii) Substitution d'Action: Applicable

(viii) Cas de Perturbation

Additionnels:

Changement de la Loi

Perturbation de la Couverture

(ix) Date Butoir de Calcul de la

Moyenne:

Non Applicable

(x) Date Butoir de Référence: Comme défini à la Modalité 9.5

(xi) Pondération pour chaque Action Sous-Jacente composant le panier: Non Applicable

(B) Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice / Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Indices

Non Applicable

(C) Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul ETF, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'ETF: Non Applicable

(D) Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Fonds, Titres dont les Intérêts sont

Indexés sur un Panier de Fonds:

(E) **Titres Indexés sur un Panier** Non Applicable **Combiné**

2. Rendement du Sous-Jacent Applicable

(A) Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds: Rendement de Base

(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)

(i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance

(ii) Strike: 1

(iii) Taux de Rendement: 100 %

(iv) Niveau des dividendes Non Applicable synthétiques :

(v) Valeur de Référence Initiale: Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après

(vi) Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(vii) Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination des Intérêts: Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(B) Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:

Non Applicable

(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)

3. Dispositions relatives aux Intérêts

(A) **Dispositions relatives aux** Non Applicable **Titres à Taux Fixe**

(B)	Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable
(C)	Dispositions relatives aux Titres à Coupon Zéro	Non Applicable
(D)	Dispositions applicables aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Actions, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Indices, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur ETF et sur Fonds	Applicable
I.	Coupon Fixe:	Non Applicable
II.	Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire:	Applicable
(i)	Le Montant du Coupon est dû si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination des Intérêts concernée est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Coupon pertinente
(ii)	Taux du Coupon:	139,00 %
(iii)	Taux Minimum	Non Applicable
(iv)	Taux de Participation:	Non Applicable
(v)	Y:	Non Applicable
(vi)	Montant du Coupon:	Taux du Coupon × Montant de Calcul
(vii)	Valeur Barrière du Coupon:	0 %
(viii)	Date de Détermination des Intérêts:	12/02/2031
(ix)	Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire Additionnel:	Non Applicable
(x)	Coupon Bonus:	Non Applicable
(xi)	Date de Paiement des Intérêts:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination des Intérêts pertinente
(xii)	Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant
(xiii)	Période Spécifiée:	Non Applicable
III.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Effet Mémoire:	Non Applicable
IV.	Coupon Conditionnel Participatif et à Barrière(s)	Non Applicable
V.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:	Non Applicable

VI.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:	Non Applicable
VII.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière sans Effet Mémoire:	Non Applicable
VIII.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Effet Mémoire:	Non Applicable
IX.	Coupon Conditionnel Capitalisé Participatif et à Barrière:	Non Applicable
Х.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:	Non Applicable
XI.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:	Non Applicable
XII.	Coupon Participatif de Base:	Non Applicable
XIII.	Coupon Participatif Verrouillé:	Non Applicable
XIV.	Coupon Participatif de Base Capitalisé:	Non Applicable
XV.	Coupon Participatif Capitalisé Verrouillé:	Non Applicable
XVI.	Coupon Participatif Cumulatif Inflation:	Non Applicable
XVII.	Coupon Range Accrual:	Non Applicable
XVIII.	Coupon IRR:	Non Applicable
XIX.	Coupon IRR avec Verrouillage:	Non Applicable
XX.	Coupon à Niveau Conditionnel:	Non Applicable
XXI.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 1:	Non Applicable
XXII.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 2:	Non Applicable
XXIII.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 3:	Non Applicable

XXIV. Coupon Conditionnel Non Applicable Barrière ou Surperformance: Non Applicable XXV. à Evènement Coupon Désactivant: XXVI. Coupon avec Réserve: Non Applicable XXVII. Coupon **Conditionnel** Non Applicable Barrière avec Budget DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT FINAL **Sous-Jacent Applicable** (A) **Titres Remboursables Indexés** Conformément au point 1. (A) des Dispositions sur une Seule Action, Titres Relatives aux Intérêts (éventuels) à Payer Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions: **(B) Titres Remboursables Indexés** Non Applicable sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices: **(C) Titres Remboursables Indexés** Non Applicable sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF: Titres Remboursables Indexés **(D)** Non Applicable sur un Seul Fonds / Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds: Non Applicable **(E)** Titres Indexés sur un Panier Combiné Rendement du Sous-Jacent Applicable Modalités de Détermination (A) Rendement de Base du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds: (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable'' pour les **Modalités de Remboursement)** Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance. (i) Strike: (ii) Date de Détermination Chaque date à laquelle un Rendement doit être

16.

1.

2.

(iii)

(iv)

Rendement:

Taux de Rendement:

du

calculé

100 %

(v) Valeur de Référence Initiale: Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après

(vi) Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(vii) Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement :

Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(B) Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier: Non Applicable

3. Modalités de Remboursement Final

(A) Montant de Remboursement Final de chaque Titre Déterminé conformément aux Modalités Additionnelles applicables

(B) Dispositions relatives au Remboursement des Titres Indexés sur Actions, sur Indices, sur ETF et sur Fonds: Modalités de Remboursement Final

I **Remboursement avec Barrière** Applicable (**Principal à Risque**)

(i) (a) Le Montant de Remboursement Final sera de 100% par Montant de Calcul si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination est:

Supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Final

(b) dans tous les autres cas, le Montant de Remboursement Final sera: Déterminé comme indiqué au Paragraphe 1(b) de la Section 6 des Modalités Additionnelles.

(ii) Date de Détermination: 12/02/2031

(iii) Valeur Barrière de - 40,00 % Remboursement Final:

II Remboursement avec Verrouillage Non Applicable (Principal à Risque)

III	Remboursement avec Barrière et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
IV	Remboursement avec Barrière Airbag (Principal à Risque)	Non Applicable
V	Remboursement avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VI	Remboursement à Barrière avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VII	Remboursement de la Participation (avec Plancher) (principal à Risque)	Non Applicable
VIII	Remboursement de la Participation (Plancher Conditionnel) (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Remboursement de la Participation Barrière Basse (Principal à Risque)	Non Applicable
X	Remboursement lié avec le Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
XI	Remboursement lié à des Dividendes Synthétiques (Principal non à Risque)	Non Applicable
XII	Remboursement lié au Rendement (Principal à Risque)	Non Applicable
XIII	Remboursement à l'Evènement Désactivant:	Non Applicable
XIV	Remboursement avec Barrière Airbag Modifié (Principal à Risque)	Non Applicable
XV	Remboursement avec une Protection en Capital	Non Applicable

17. REMBOURSEMENT OPTIONNEL

(A) Remboursement au gré de Non Applicable l'Emetteur (Option de Remboursement au gré de l'Emetteur):

(Modalité 14.3)

(B) **Remboursement au gré des** Non Applicable **Titulaires de Titres** (*Put Option*):

(Modalité 14.5)

18. DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

18.1 Evènement de Remboursement Anticipé Applicable Automatique:

I **Barrière de Remboursement Anticipé** Applicable **Automatique (Principal à Risque)**

(i) Un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique est réputé intervenir si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à une Date d'Evaluation Anticipé Remboursement Automatique est:

Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Remboursement Anticipé Automatique

(ii) Dates d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique:

12/02/2023 12/02/2024 12/02/2025 12/02/2026 12/02/2027 12/02/2028 12/02/2029 12/02/2030

12/02/2022

- (iii) Valeur Barrière du Remboursement Automatique:
- 0 % relativement à Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique.
- (iv) Montant de Remboursement Anticipé Automatique:

Taux du Remboursement Anticipé Automatique × Montant de Calcul

(v) Taux de Remboursement Anticipé Automatique: 113,90% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/02/2022

127,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/02/2023

141,70% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/02/2024

155,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/02/2025

169,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/02/2026

183,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/02/2027

197,30% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/02/2028

211,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/02/2029 225,10% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 12/02/2030 5 Jours Ouvrés Devise suivants la survenance d'un Remboursement Evènement Remboursement de Anticipé Automatique Anticipé Non Applicable Anticipé Non Applicable **Coupons** Anticipé Non Applicable Automatique de Double Barrière -Anticipé Non Applicable Automatique de Double Barrière -Anticipé Non Applicable Automatique – Fourchette de Barrières Barrière de Remboursement Anticipé Non Applicable Barrière de Remboursement Anticipé Non Applicable Automatique avec Budget (Principal à **Remboursement** Non Applicable Titres Remboursables Indexés Conformément au point 1. (A) des Modalités sur une Seule Action, Titres Relatives aux Intérêts (éventuels) à Payer Remboursables Indexés sur un **Titres Remboursables Indexés** Non Applicable sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un **Titres Remboursables Indexés** Non Applicable sur un Seul ETF / Titres

11

Non Applicable

(vi)

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

I

de

Anticipé Automatique:

Automatique (Principal à Risque)

Partiel

sur

Barrière

Dates

Remboursement

Remboursement

Remboursement

Remboursement

Remboursement

Automatique

Risque)

(A)

(B)

(C)

(D)

Evènement

Anticipé Automatique

de

SOUS-JACENT APPLICABLE

Panier d'Actions:

Panier d'Indices:

Panier d'ETF:

Remboursables Indexés sur un

Titres Remboursables Indexés

sur un Seul Fonds, Titres

Surperformance

Option 1

Option 2

Automatique Basé

(Principal à Risque)

Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:

(E) **Titres Indexés sur un Panier** Non Applicable **Combiné**

II RENDEMENT DU SOUS-JACENT APPLICABLE.

(A) Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds: Rendement de Base

(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)

(i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.

(i) Strike: 1

(ii) Taux de Rendement: 100 %

(iii) Valeur de Référence Initiale: Déterminé conformément aux Modalités de

Détermination de la Valeur précisées ci-après

(iv) Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Initiale:

ermination de Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(v) Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique:

Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(B) Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier: Non Applicable

(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)

18.2 Montant de Remboursement Anticipé par Montant de Calcul

(a) Remboursement Imprévu Non Applicable au Pair:

(b) Montant de Paiement Non Applicable Minimum:

(c) Déduction pour Frais de Non Applicable Couverture:

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

19. **Forme des Titres:** Titres Dématérialisés au porteur

(Modalité 3)

20. **Etablissement Mandataire:** Non Applicable

21. **Centre(s) Financier:** Non Applicable

22. Centre(s) d'Affaires Supplémentaire(s) ou autres Dispositions particulières relatives aux Dates de Paiement

Non Applicable

23. Jour Ouvré de Paiement ou autres Dispositions particulières relative aux Jours Ouvrés de Paiement:

Jour Ouvré de Paiement Suivant

24. Dispositions de Redénomination:

Non Applicable

25. Transaction Potentielle de Section 871(m):

L'Emetteur a déterminé que les Titres (sans égard à toute autre transaction) ne doivent pas être traités comme des transactions qui sont soumises à la retenue d'impôt à la source des Etats-Unis aux termes de l'article 871 (m).

26. Représentation des Titulaires de Titres / Masse:

Masse Légale

(Modalité 21)

Nom et adresse du Représentant initial: MAS France Corporate – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.

Le Représentant initial recevra une rémunération s'élevant à 150 euros sur toute la durée de vie des Titres

Noms et adresse du Représentant suppléant: Pierre Dorier – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.

Le Représentant suppléant ne recevra aucune rémunération.

27. (i) En cas de syndication, les noms et les adresses des membres du syndicat de placement ainsi que les engagements de prise ferme: et les noms et adresses des entités ayant convenu de placer l'émission sans engagement ferme sur une base de "meilleurs

efforts" au cas où ces entités ne sont pas les mêmes que les membres du syndicat de placement :

(ii) Date de Contrat de Non Applicable

Souscription:

28. Agent Placeur Credit Suisse International

29. Offre Non Exemptée: Non Applicable

30. Conditions attachées au consentement de Non Applicable l'Emetteur à utiliser le Prospectus de

Base:

31. Commission et concession totales: Non Applicable

RESPONSABILITE L'Emetteur accepte la responsabilité des

informations contenues dans les présentes

Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:

Indian Diagram

Julien Bieren Yogamoorthy Lôgan Managing Director Managing Director

Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. COTATION

Cotation et Admission à la Une demande a été déposée par l'Emetteur (ou pour négociation: son compte) afin que les Titres soient admis à la

négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et admis à la cotation sur la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg avec effet à

compter de la Date d'Emission.

Rien ne garantit que cette demande d'admission à la cote officielle et/ou d'admission à la négociation sera accordée (ou, si elle est accordée, sera accordée avant la Date d'Emission).

2. NOTATIONS

Notations: Les Titres ne feront pas l'objet d'une notation

3. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE

Aucune personne participant à l'offre des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

Le montant de la commission que l'Emetteur ou ses filiales paient au distributeur en lien avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 0,50% (TTC) par an de la Valeur Nominale Indiquée par Titre, sur la durée maximum des Titres. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

4. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

(i) Raisons de l'offre: Se référer à la section "Utilisation des fonds" de la

Note Relative aux Valeurs Mobilières

(ii) Estimation des produits nets: Non Applicable

(iii) Estimation des frais totaux : Non Applicable ; aucun frais estimé n'est facturé à

l'investisseur par l'Emetteur.

5. PERFORMANCE DU SOUS-JACENT APPLICABLE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT APPLICABLE

Les informations relatives au Sous-Jacent Applicable (étant les actions ordinaires Intesa Sanpaolo SpA, dont le code ISIN est IT0000072618 et le code Bloomberg est ISP IM Equity), y compris les informations sur les performances passées et futures et sur la volatilité, sont disponibles gratuitement par voie électronique sur le site internet www.borsaitaliana.it.

La valeur des Titres est liée à la performance positive ou négative du Sous-Jacent Applicable. Une augmentation de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet positif sur la valeur des Titres, et une diminution de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet négatif sur la valeur des Titres.

Les montants des intérêts et du Remboursement dus pour les Titres sont liés à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable qui atteint le seuil ou la barrière et une légère augmentation ou diminution de la valeur ou du rendement du Sous-Jacent Applicable proche du seuil ou barrière peut entrainer une augmentation ou diminution significative du rendement des Titres et les Titulaires de Titres peuvent ne recevoir aucun intérêt.

Le montant de Remboursement dus pour les Titres est lié à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable à une ou plusieurs dates prédéfinies et ne prenant pas en compte le niveau du Sous-Jacent Applicable entre ces dates, les valeurs et rendement du Sous-Jacent Applicable à ces dates affectera la valeur des Titres plus qu'aucun autre facteur.

Le Montant de Remboursement Final dû pour les Titres est lié au rendement du Sous-Jacent Applicable et les Titulaires de Titres peuvent ne pas recevoir le montant initialement investi, et peuvent recevoir un montant significativement inférieur.

Le prix de marché ou la valeur des Titres à tout moment est supposé être affecté par les changements dans la valeur du Sous-Jacent Applicable auquel les Titres sont indexés.

Le prix de marché ou la valeur des Titres pourrait, dans certaines circonstances, être affecté par les fluctuations des taux de dividendes (le cas échéant) actuels ou anticipés ou toutes autres distributions du Sous-Jacent Applicable.

6. INFORMATIONS POST-EMISSION

L'Emetteur ne fournira aucune information après l'émission concernant le Sous-Jacent Applicable, excepté si cela est requis par les lois ou règlements applicables.

7. INFORMATIONS PRATIQUES

Code ISIN: FR00140022A5

Code Commun: 230490651

CFI: Classification de l'Instrument Non Applicable

(CFI)

FISN: Non Applicable

Tout(s) système(s) de compensation autre(s) que Euroclear France/Euroclear Bank SA/NV et Clearstream Banking société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant(s) :

Livraison: Livraison contre paiement

Noms et adresses du ou des Agents Société Générale

Payeurs initiaux : 29 Boulevard Haussmann

75009 Paris France

Noms et adresses du ou des Agents Payeurs supplémentaires (le cas

échéant):

Non Applicable

Non Applicable

Nom et adresse de l'Agent de Calcul : Credit Suisse International

One Cabot Square London E14 4QJ United Kingdom

Destiné à être détenus d'une manière

permettant l'éligibilité à

l'Eurosystème :

Non

Nom et adresse des entités qui ont Non convenu d'un engagement ferme

d'agir en qualité intermédiaires sur les

marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs, et décrire les principales conditions de leur engagement :

MODALITÉ DE L'OFFRE 8.

Prix d'Offre: Non Applicable

Montant total de l'émission / de Non Applicable l'offre:

Si le montant n'est pas déterminé, Non Applicable description des accords et du moment choisi pour annoncer au public le montant final de l'offre:

Conditions auxquelles l'offre est Non Applicable soumise:

Description de la procédure de Non Applicable souscription incluant la période durant laquelle l'offre sera ouverte et les possibles amendements:

Description de la possibilité de réduire Non Applicable les souscriptions et des modalités de remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs:

Informations concernant le montant Non Applicable

Non Applicable

Non Applicable

Non Applicable

minimum et/ou maximum souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir):

Informations sur la méthode et les dates limites de libération et de

livraison des Titres:

Méthode et date de publication des Non Applicable résultats de l'offre:

Procédure d'exercice de tout droit préférentiel, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés:

Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à investisseurs certains potentiels, indiquer quelle est cette tranche:

Procédure de notification Non Applicable aux souscripteurs du montant qui leur a été

attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la

notification:

Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur:

Non Applicable

Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ils sont connus de l'Emetteur, des Agents Placeurs dans les différents pays où se tient l'offre: Non Applicable

9. **PLACEMENT ET PRISE FERME**

Nom(s) et adresse(s) du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue par l'Emetteur ou de l'offreur, des placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu:

Non Applicable

Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné:

Non Applicable

Entités ayant convenu d'une prise ferme et entités ayant convenu de placer les Titres sans prise ferme ou sur base d'un accord de "meilleurs efforts". Si la prise ferme ne porte pas sur la totalité de l'émission, indiquer la quote-part non couverte.

Non Applicable

10. **AUTRES MARCHÉS**

Mentionner tous les marchés réglementés ou tous les marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, sont déjà négociées des titres financiers de la même catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation

Non Applicable

11. INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DE L'EEE:

Non Applicable

12. DETAILS SUR LES
ADMINISTRATEURS DES
INDICES DE REFERENCE ET
L'ENREGISTREMENT EN
VERTU DU REGLEMENT SUR
LES INDICES DE REFERENCE: